

**Mme la Préfète**  
Préfecture de la Charente  
7-9 rue de la Préfecture  
16 000 ANGOULEME

Cherves Richemont, le 8 février 2022

**Objet** : projet de création d'un échangeur complet sur la RN 10 au droit d'Aussac-Vadalle

**Copie** :

- M. le Maire d'Aussac-Vadalle
- M. le Président de la CDC Cœur de Charente
- M. le Président du Conseil départemental

Madame la Préfète,

Le groupe Garandeau que je préside développe ses activités dans le secteur des matériaux de construction et son fort ancrage local en fait une des premières entreprises charentaises (450 emplois sur le département).

Notre filiale d'exploitation de carrières, la société CDMR, exploite une carrière de calcaire sur la commune d'Aussac-Vadalle afin de produire des granulats à destination des marchés locaux du BTP : elle alimente par exemple largement les chantiers de l'agglomération d'Angoulême, située à moins de 25 km via la RD 40 et la RN10.

Afin de pérenniser ce gisement de grande qualité, nous travaillons actuellement à un projet d'extension de ce site dont l'autorisation arrive à échéance en 2024. Dans ce cadre, nous avons prévu, afin de réduire notre impact sonore sur nos riverains, de déplacer, à l'horizon 2026, nos installations et infrastructures dans la zone d'extension située à l'ouest de la RD 115. Ceci entraînera la création d'un nouvel accès au site situé sur la RD n°115 (voir plan ci-joint). La modification de cet accès a fait l'objet d'une concertation avec les communes concernées (Aussac et Nanclars), la CDC Cœur de Charente et le Conseil Départemental.

Le trafic poids-lourd de ce site représente, pour une production moyenne de 500 000 Tonnes/an, 75 rotations quotidiennes de camions, avec des pointes à 100 rotations par jour en production maximale (700 000 Tonnes par an).

A ce titre, nous souhaiterions vous faire part de notre intérêt pour la récente motion votée le 27 janvier dernier par la CDC Cœur de Charente en faveur des travaux de suppression du carrefour plan au droit d'Aussac, Villejoubert et Tourrier et de création d'un échangeur complet.

En effet, au-delà de son intérêt évident pour la sécurité routière, ce projet d'échangeur complet et d'itinéraire de substitution via la RD 115 permettrait une réduction significative des km parcourus par les poids-lourds quittant la carrière pour atteindre la RN10 en direction d'Angoulême, ce qui

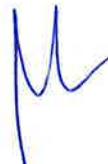
contribuerait à la réduction des nuisances sur la RD 40 et des émissions de CO<sub>2</sub> du transport des matériaux.

Nous souhaiterions donc appuyer l'intérêt général d'un tel projet d'aménagement qui permettrait un impact favorable sur la sécurité routière, les routes départementales et les émissions de CO<sub>2</sub> d'une activité économique locale.

Vous remerciant de votre attention, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

Laurent RICHAUD

Président du groupe Garandéau



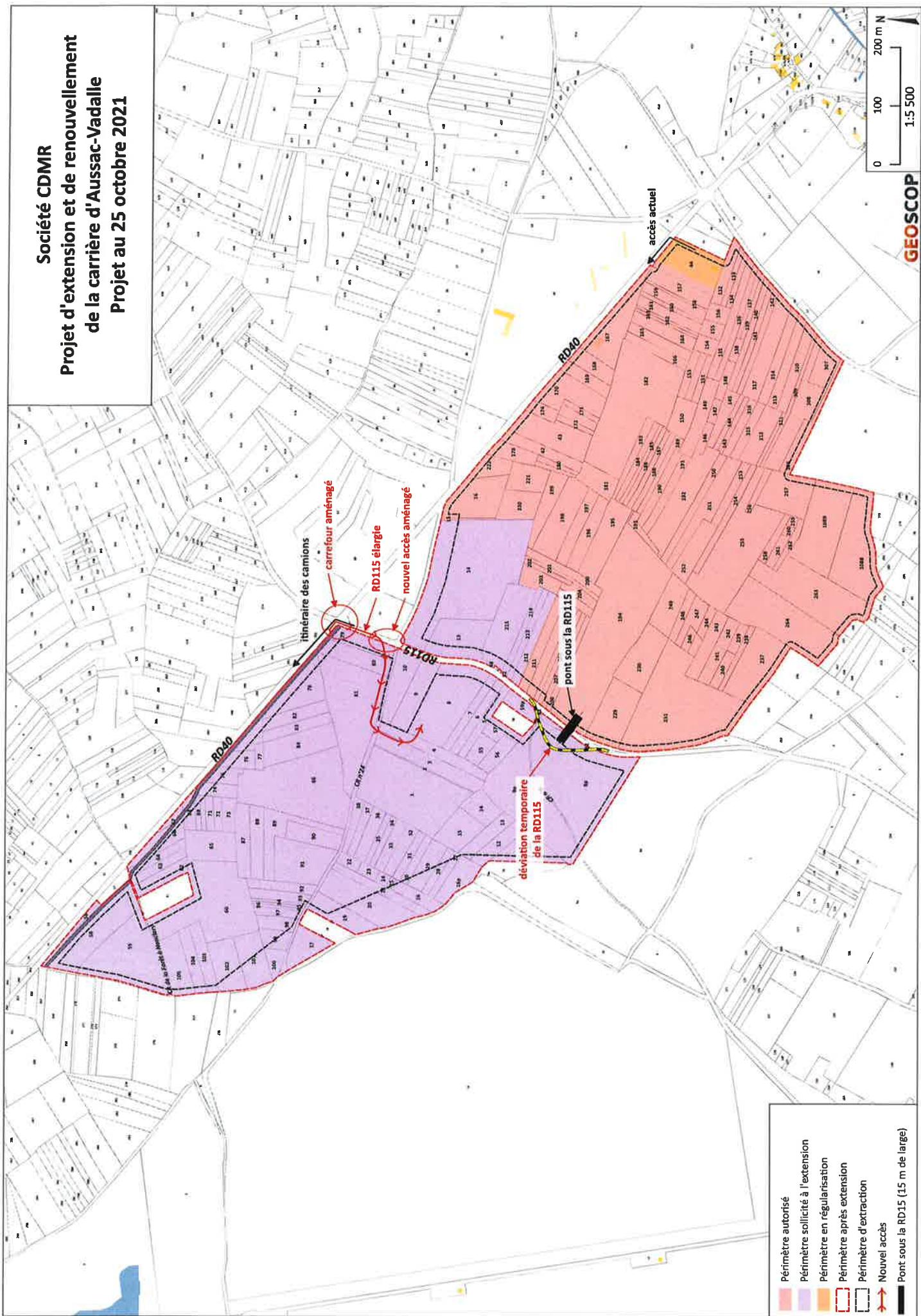
Pièces jointes :

- Plan des accès actuels et futurs de la carrière CDMR d'Aussac-Vadalle
- Position du nouvel accès du site au regard du projet d'échangeur complet sur la RN10

# Société CDMR

## Projet d'extension et de renouvellement de la carrière d'Aussac-Vadalle

### Projet au 25 octobre 2021





Emplacement du site et du projet d'extension  
au regard du projet de nouvel échangeur sur la RN10

